

Accueil Mairie au 04 68 25 35 79 - accueil.pennautier@orange.fr

L'ÉDITORIAL DU MAIRE

BUDGET 2015 - NOUVELLE BAISSÉ DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, lors de la séance qui s'est tenue le 24 mars 2015, a voté à l'unanimité le budget primitif 2015.

Comme précédemment évoqué, ce budget a dû être construit dans un contexte de diminution drastique des dotations de l'Etat. Pour notre commune, leur baisse est d'environ 10 %, soit 42 000 € de recettes en moins par rapport à l'année 2014.

Malgré cela, comme nous nous y étions engagés avant les élections municipales et pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons baissé les taux des 3 taxes locales d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Pour faire face à la diminution globale de nos recettes, l'accent a été mis sur les économies de fonctionnement. Contrairement à de nombreuses communes, l'enveloppe globale des subventions accordées aux associations a été maintenue au même niveau qu'en 2014. La vie associative reflète en effet le dynamisme de notre village et consolide le bien vivre ensemble ; nous avons voulu permettre à tous ceux qui s'investissent bénévolement de continuer à mener pleinement leurs actions.

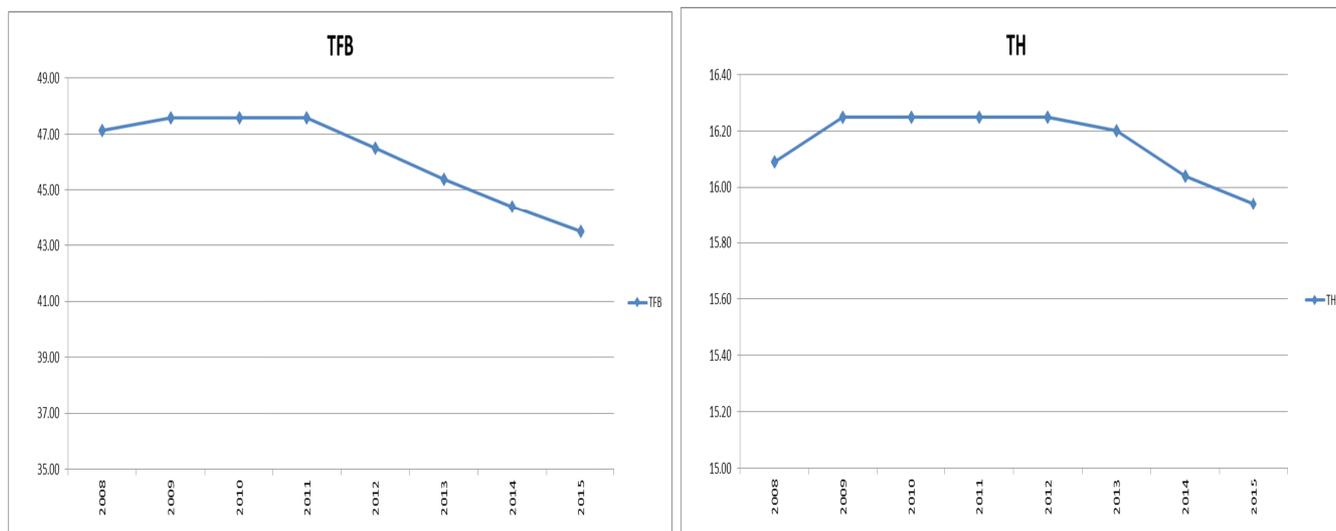
Les investissements ont été maintenus à un niveau élevé 637 000 €. La priorité a été donnée aux travaux de voirie, d'aménagement de parking, de mise aux normes et d'effacement du réseau d'éclairage public, de rénovation de salles communales. Le budget 2015 prévoit également le financement d'études préalables. Dans ce contexte de diminution des moyens, il paraît indispensable de prendre le temps de la réflexion pour que les réalisations entreprises soient parfaitement adaptées aux besoins.

Pennautier doit rester un village uni, exemplaire et tourné vers l'avenir.

Jacques DIMON
Maire.

Taux d'imposition communaux 2015 :

- taxe d'habitation : 15.94 % (soit - 0.623 %)
- taxe sur le foncier bâti : 43.5% (soit - 2.027 %)
- taxe sur le foncier non bâti : 160.43 % (soit - 0.625 %)



AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La municipalité, comme elle s'y était engagée, poursuit son action pour améliorer le cadre de vie des habitants de Pennautier.

Travaux planifiés pour l'année 2015 :

- Réfection de la voirie et des trottoirs des rues Glycines, Treilles, Jonquilles, Mimosas et Violettes.
- Réhabilitation d'une partie des chemins communaux de Fonces Grives, des Albarels et du Thou.
- Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public rue Jean Mermoz. Cette opération sera conduite en deux phases afin de bénéficier d'un maximum de subvention.
- Réfection de la salle de vote de la mairie pour l'adapter aux personnes à mobilité réduite.
- Isolation phonique de la salle du stade.
- Création d'une aire de jeux à l'entrée du village.
- Valorisation de l'éclairage public.
- Création d'un parking dans une partie de l'ancien couvent.

LA COMMUNE ADHÈRE AU SYNDICAT DES IRRIGANTS DU FRESQUEL

Afin de soutenir les débits du Fresquel en période d'étiage et de compenser, au même titre que les usages agricoles, les prélèvements réalisés dans le cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement, la commune vient d'adhérer au syndicat des irrigants du Fresquel.

Cette adhésion permettra, en période de crise, de sécuriser les usages et d'éviter qu'ils soient interdits par arrêté préfectoral.

Les volumes compensés seront facturés à la commune par la SICA d'irrigation au prorata des volumes mesurés ou estimés.

La convention de compensation des volumes prélevés ne concerne pas les prélèvements des particuliers (agriculteurs, horticulteurs, maraîchers, ...) soumis à déclaration ou autorisation dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau qui doivent adhérer individuellement au syndicat des irrigants du Fresquel.

CHANTIER D'INSERTION

Pour la quatrième année consécutive, Pennautier recevra le chantier d'insertion de Carcassonne Agglo. Durant les mois de juillet et d'août. Encadrée par un moniteur, composée de personnes en recherche d'emploi, cette équipe se verra confier la réfection du mur du cimetière le long de l'avenue Ocaña.

Nous vous demandons de bien vouloir accueillir avec gentillesse ce groupe qui va travailler pour embellir le village.

VIE AU VILLAGE

Nous avons la chance de vivre dans un village paisible où il fait bon vivre. Notre environnement est agréable, la nature est belle. Néanmoins certains de nos concitoyens se plaignent, à juste raison, d'un manque de civisme de certains qui ont oublié ou n'ont pas appris les règles de la vie en société.

Cela se traduit par des dépôts de déchets ou de bouteilles à côté des containers de collecte, par des intrusions avec des motos, vélos ou quads dans des propriétés privées, par des regroupements de personnes qui à l'issue d'un moment convivial laissent sur place papiers, bouteilles ou autres, par certains qui trouvant la déchetterie fermée déposent dans la nature des détritiques et enfin par certains propriétaires d'animaux domestiques qui oublient de ramasser les déjections de leurs amis à quatre pattes.

Pour remédier à ces désordres provoqués par une minorité, le personnel des services techniques est mobilisé pour essayer de conserver un cadre de vie agréable.

Un effort est demandé à chacun pour respecter notre environnement et faciliter le travail du personnel communal. Merci.

OPÉRATION VACANCES TRANQUILLES

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la Police Municipale votre départ en vacances en renseignant l'imprimé conçu à cet effet. Celui-ci se trouve à votre disposition en mairie et sur le site officiel de la commune. La Gendarmerie sera également avisée par notre intermédiaire. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de «faire vivre» votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type «minuteur» peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos objets de valeur en lieu sûr.

PRESCRIPTIONS SUR LE RISQUE INCENDIE

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets en déchetterie.

Le brûlage est **interdit toute l'année en zone urbaine**. **En zone agricole** il est soumis, sous conditions, à autorisation délivrée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour les végétaux sur pied. L'incinération des végétaux coupés, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Dans tous les cas la plus grande vigilance est donc requise.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros et à des poursuites si des personnes, des biens ou des espaces naturels sensibles sont touchés.

PLAN CANICULE

En cas de fortes chaleurs le plan canicule peut être activé. Il s'agit de mettre en sécurité les personnes les plus sensibles, enfants et personnes âgées en particulier, victimes très souvent de déshydratation. Pour réaliser cette opération il est important que chacun d'entre nous soit conscient que la prévention, le contact avec ses voisins, la solidarité inter générations sont des actions efficaces pour sauver des vies.

PRÉ-INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Les pré-inscriptions maternelle et primaire sont ouvertes en mairie, les parents doivent se munir :

- d'un justificatif de domicile récent (- de 3 mois),
- du livret de famille.

Pour les enfants de la maternelle : année requise 2012

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Vous souhaitez acquérir des connaissances ou vous perfectionner en matière de secourisme.

Inscrivez-vous en mairie au 04 68 25 35 79. En fonction du nombre de personnes un stage payant sera organisé en septembre. Il sera encadré par les moniteurs de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

AGENDA

JUIN 2015 :

Mercredi 02 juin à 19h : Salle de vote - Réunion de l'amicale des donneurs de sang

Mercredi 03 juin à 14h : Bibliothèque - **Lecture - Projection d'un court métrage « de l'album à l'écran »** pour les enfants à partir de 7 ans - Réservations au 04 68 11 45 38 ou par mail à bibliotheque.pennautier@orange.fr

Mercredi 10 juin de 14h à 16h : Bibliothèque - **Atelier ludothèque** pour les enfants à partir de 5 ans

Dimanche 14 juin toute la journée : Boulodrome (salle intersports en cas de mauvais temps) - Vide grenier organisé par le Club Pétanque Pennautiérais – Restauration et buvette sur place - Réservations au 06 66 47 10 12 / 06 83 83 21 16

Mercredi 17 juin à 14h : Bibliothèque - **Atelier Kamishibai - « Un œuf monstrueux et Anna la peureuse »** pour les enfants à partir de 5 ans

Lundi 22 juin à 10h30 : Bibliothèque - **Séance de bébés lecteurs - « Même pas peur du loup »** pour les enfants de 3 mois à 3 ans

Mercredi 24 juin de 14h à 16h : Bibliothèque - **Atelier ludothèque** pour les enfants à partir de 5 ans

JUILLET 2015 :

PENNAUTIER EN FÊTE ORGANISE SON 10^{ème} ANNIVERSAIRE PROGRAMME

du 22 au 27 juin : Tour de table

Vendredi 03 juillet

moules-frites avec les « Phacochères » et bal avec l'orchestre « Eurosis »

Samedi 04 juillet

concours de pétanque

messe

apéritif tapas et bal avec l'orchestre « Klein »

Dimanche 05 juillet

vide grenier organisé par le cyclo club Pennautiérais - concours de pétanque
Paëlla avec les « Sévillanes » - feu d'artifice, bal avec l'orchestre « Alizé » - buffolis

**Toutes les activités et manifestations auront lieu au communal et au boulodrome
et la Paëlla dans la cour de la Mairie**

Mardi 14 juillet à 11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts à l'occasion de la fête nationale

DU 16 JUILLET AU 26 JUILLET 2015

16^{ème} FESTIVAL DE PIANO LES CABARDIÈSES

**LES CABARDIÈSES DE PENNAUTIER 2015 - 16^{ème} ÉDITION
PENSEZ À RÉSERVER DÈS MAINTENANT.**

**Renseignements - Réservations : 04 68 11 45 32 ou 04 68 11 45 38
culture.pennautier@orange.fr - secretariat.culture.pennautier@orange.fr
www.ticketnet.com**

Programme disponible sur le site officiel de la commune : www.pennautier.fr

Bulletin d'information : Ne pas jeter sur la voie publique